

Conditions générales de l'acheteur

Valable à partir du 1er juillet 2024

Route 66 Auctions propose une collection soigneusement sélectionnée d'objets spéciaux sur lesquels vous pouvez enchérir et acheter. Pour que notre place de marché en ligne reste sûre et fiable pour tous les utilisateurs, nous avons établi quelques règles importantes pour les enchères et les achats. Ces règles constituent les conditions générales de l'acheteur et font partie intégrante de nos conditions générales.

IMPORTANT - Ce document a été traduit pour faciliter la lisibilité et la compréhension de nos conditions générales pour tous les utilisateurs. En cas de divergence, la version néerlandaise prévaloir.

Fonctionnement des enchères

Article 1 : Enchérir sur les articles

Avant d'enchérir sur un objet, vous devez garder à l'esprit les points suivants :

- **Déterminer la valeur par vous-même**
Les objets sur notre plateforme sont uniques et ont leurs propres histoires. Il est important de déterminer par vous-même la valeur d'un objet pour vous lorsque vous enchérissez.
- **Détermination de la valeur vénale**
Si la valeur vénale d'un objet est importante pour vous, nous vous recommandons de consulter un évaluateur externe. L'achat d'objets à titre d'investissement ou à des fins spéculatives est à vos risques et périls.
- **Des estimations à titre indicatif**
Nous montrons parfois des estimations pour vous aider à faire une offre éclairée. Ces estimations ne sont pas des garanties de valeur réelle ou de prix de vente et ne sont qu'indicatives.
- **Chaque offre est ferme**
Toutes les offres ou les achats effectués via l'option « acheter maintenant » sont contraignants. Vous ne pouvez pas retirer ou annuler votre enchère ou votre achat. Vérifiez toujours que le bon montant a été saisi, en particulier pour les offres de dernière minute.
- **Option « Acheter maintenant »**
Pour certains objets disposent d'une option Achat immédiat, qui vous permet d'acheter l'objet directement sans participer à l'enchère. L'article n'est à vous qu'une fois le paiement effectué et que vous recevez un e-mail de confirmation.

- **Vérifiez les lois et les frais d'importation**

Vous êtes responsable de vérifier les règles d'importation, les restrictions (d'enregistrement) et tous les frais supplémentaires qui peuvent s'appliquer lors de l'importation d'un article dans votre pays. Nous ne sommes pas responsables de ces frais.

- **Le prix de réserve n'est pas atteint**

Tous les articles ont un prix de réserve. Si votre offre est inférieure à ce prix, aucun contrat de vente ne sera conclu.

- **Articles vendus « en l'état »**

Chaque article est décrit par le vendeur sur la page de l'article. Tous les articles sont vendus « en l'état ». L'état des objets peut varier considérablement en raison de l'âge, des dommages antérieurs, de la restauration, de la réparation et de l'usure normale. Ils sont rarement en parfait état et l'objet est vendu « en l'état » dans l'état où il se trouve au moment de la vente. La description et/ou les images de l'objet peuvent ne pas être en mesure de refléter clairement son état. Les couleurs et les tons peuvent sembler différents à l'écran qu'ils ne le seraient lors de l'inspection physique. Des rapports d'état peuvent être disponibles pour vous aider à évaluer l'état d'un objet. Si le vendeur n'indique pas explicitement l'état, cela ne signifie pas que l'article est neuf ou à l'état neuf. Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous demandez, recevez et étudiez minutieusement un rapport d'état.

Achetez votre objet spécial

Article 2 : Contrats et frais

- **Contrat de vente avec le vendeur**

Si votre offre est la plus élevée ou si vous utilisez avec succès l'option « acheter maintenant », vous concluez un contrat de vente avec le vendeur. Le présent contrat est régi par nos conditions générales.

- **Obligations en vertu du contrat de vente**

Vous avez certaines obligations, telles que le paiement de votre article. Veuillez vous référer à l'article 8 des présentes Conditions de l'acheteur pour plus de détails sur vos obligations.

- **Conditions générales supplémentaires pour les vendeurs**

Certains vendeurs peuvent avoir des conditions générales supplémentaires qui s'appliquent. Ceux-ci seront disponibles sur la page de l'objet ou via un lien.

- **D'autres coûts**

En tant qu'acheteur, vous êtes généralement responsable des frais d'expédition ou de transport, ainsi que de la TVA, des droits d'importation, des frais d'assurance, des coûts pour des modes de paiement spécifiques ou des coûts pour des services

supplémentaires tels que des options d'expédition supplémentaires. Pour en savoir plus sur les autres coûts, cliquez [ici](#).

Article 3 : Paiement de votre objet

- **Vous** devez payer les frais de commission dans les 48 heures et payer le montant total de l'enchère dans les 7 jours suivant la fin de l'enchère. Si vous utilisez l'option « acheter maintenant », vous devrez payer immédiatement pour confirmer votre achat.
- **Paiements sécurisés**
Notre fournisseur de paiement de confiance conserve votre paiement jusqu'à ce que vous receviez l'article, vous pouvez donc être sûr d'une transaction sécurisée.
- **Retard de paiement**
Si vous êtes le meilleur enchérisseur et que vous ne payez pas dans les 2 jours, nous pouvons suspendre temporairement votre capacité à enchérir jusqu'à ce que vous ayez effectué le paiement. Le non-paiement à temps peut entraîner l'annulation de la vente par le vendeur ou par nous-mêmes au nom du vendeur. Cependant, vous devrez toujours payer la commission.

Le parcours de votre objet jusqu'à vous

Article 4 : Expédition ou retrait

- **Contacter le vendeur**
Une fois que vous avez payé l'article, vous pouvez lui envoyer un message. Vous pouvez l'utiliser pour organiser le ramassage de l'objet.
- **Retrait dans les 5 jours ouvrables**
Si vous choisissez de retirer votre article, vous devez le faire dans les 5 jours ouvrables suivant le paiement, sauf accord contraire avec le vendeur. Si vous ne récupérez pas l'objet dans les 5 jours ouvrables, nous vous facturerons 100 € (hors TVA) de frais par semaine.

Article 5 : Réception de votre objet

- **Inspectez soigneusement votre objet**
Dès réception de votre objet, vous avez le droit de l'inspecter afin d'en déterminer la nature, les caractéristiques et le fonctionnement. Vous pouvez inspecter l'objet de la même manière que vous le feriez dans un magasin physique.
- **Exclusion du droit de rétractation**
Sur la base des présentes conditions générales, un droit de rétractation ne s'applique qu'aux situations dans lesquelles la loi prévoit explicitement un droit de rétractation sur la base du droit impératif. Un droit de rétractation ne s'applique expressément pas dans les situations où le législateur ne prévoit pas de droit de rétractation légal en vertu du droit

impératif ou lorsque le législateur offre la possibilité de déclarer le droit de rétractation inapplicable.

L'Acheteur consommateur ne dispose pas d'un droit de rétractation dans le cas d'un Article qu'il achète aux enchères publiques.

Réclamations et retours

Article 6 : Réclamations concernant votre objet

- **Contact sous 3 jours**

Si vous avez des réclamations ou si l'article ne correspond pas à la description sur la page de l'article, veuillez contacter le vendeur. Route 66 auctions n'est qu'une plateforme qui met en relation l'acheteur et le vendeur.

- **Enquête sur les réclamations**

Si l'article ne correspond pas à la description, il est important de nous fournir, ainsi qu'au vendeur, des informations détaillées pour enquêter sur votre réclamation. En savoir plus sur ce qu'il faut faire si l'objet ne correspond pas à la description.

- **Solutions**

Si l'enquête montre que l'objet n'est pas conforme à la description, vous pouvez avoir droit à un certain nombre de solutions. Celles-ci peuvent aller de la réparation, du remplacement, de la réduction du prix d'achat jusqu'à l'annulation de la vente en dernier recours.

- **Protection des droits des consommateurs**

Certaines de ces solutions ne sont applicables que si vous êtes un consommateur qui achète auprès d'un vendeur professionnel.

Article 7 : Retour d'un objet

- **Pas de droit de rétractation pour un objet**

Lors d'un achat auprès d'un vendeur particulier, le droit de rétractation ne s'applique pas. Si vous n'êtes pas satisfait de l'article, mais qu'il correspond à la description, vous ne pouvez pas annuler la vente.

- **L'article ne correspond pas à la description**

Si l'objet ne correspond pas à la description, veuillez contacter le vendeur et trouver une solution avec vous. Lorsque vous négociez avec le vendeur, veuillez tenir compte du fait que vous ne récupérerez pas les frais de commission.

- **Retour**

Vous êtes responsable des frais de retour au vendeur. Vous devez également vous assurer que l'objet est correctement assuré lors de l'expédition de retour ou couvrir vous-même les frais de perte ou de dommage si vous choisissez de ne pas l'assurer.

Obligations de l'acheteur

Article 8 : Vos obligations

- **Payez votre objet à temps**

Si vous avez placé l'offre la plus élevée, vous devez payer l'objet, y compris les frais accessoires, dans un délai de 7 jours. Si vous utilisez l'option « acheter maintenant », vous devrez payer immédiatement.

- **Respectez nos conditions générales**

Il est important que vous respectiez nos conditions générales et nos directives. En cas de non-respect de celle-ci, nous pouvons prendre les mesures énoncées à l'article 9 des présentes Conditions Générales de l'Acheteur.

Article 9 : Non-respect de vos obligations

Si vous ne respectez pas vos obligations envers nous ou nos vendeurs, cela peut affecter la confiance et la fiabilité de notre plateforme de vente en ligne. Cela a également des conséquences potentielles pour vous, notamment la suspension de votre compte et des poursuites judiciaires.

- **Conséquences du non-respect de vos obligations**

Si vous ne respectez pas vos obligations envers nous ou un vendeur, nous pouvons suspendre votre capacité à enchérir, suspendre votre compte ou votre accès à nos Services, annuler une vente ou prendre d'autres mesures. Dans la plupart des cas, vous êtes automatiquement en défaut. Si ce n'est pas le cas, nous vous enverrons un avis de mise en demeure. Vous serez généralement informé par e-mail de la mesure prise et de la raison de celle-ci.

- **Droit au paiement et à l'indemnisation**

Le non-respect de vos obligations peut entraîner pour nous une perte financière. Nous sommes en droit d'être indemnisés pour ce préjudice. Nous pouvons exiger le paiement de toutes dettes, dommages et intérêts et amendes à l'amiable par l'intermédiaire d'une agence de recouvrement ou par le biais d'une action en justice (généralement devant le tribunal de Breda). Dans de tels cas, nous pouvons réclamer des intérêts légaux et des frais de recouvrement (extra)judiciaires.

- **Signaler une fraude**

Nous pouvons signaler une activité frauduleuse aux autorités nationales ou internationales chargées de l'application de la loi.

- **Conséquences pour les obligations envers les vendeurs**

Si vous ne respectez pas vos obligations envers un vendeur, nous pouvons prendre des mesures. Le vendeur peut également prendre ses propres mesures, telles que l'exécution de votre obligation de paiement et la demande d'indemnisation pour tout dommage. Pour ce faire, les vendeurs peuvent utiliser à la fois des solutions extrajudiciaires (comme une agence de recouvrement) et des solutions judiciaires. Le vendeur peut récupérer auprès de vous les intérêts légaux et les frais de recouvrement (extra)judiciaires.